



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire
Fort Mahon Plage
place Albert Lecat
80120 Fort-Mahon-Plage
(stfortmahonplage@gmail.com)

Lille, le 9 mai 2018

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du projet de modification du PLU de Fort-Mahon-Plage – Information d'avis tacite
N° d'enregistrement Garance : 2018_2288

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le 6 février 2018 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente
de la mission régionale d'autorité
environnementale
Hauts-de-France,
le Président de séance

Etienne LEFEBVRE

Copies : Préfecture de la Somme
DREAL Hauts-de-France